



CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
DECISION DE DECLARATION SANS SUITE
N° DM_2025_017

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique)

39 Lotissement La Marie

97225 MARIGOT

Tél. : 0596.53.50.23 / Fax : 0596.53.60.12

Point de contact : M. Bruno Nestor AZEROT, Le Président de CAP Nord Martinique

Courrier électronique : marchespublics@capnordmartinique.fr

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) : <http://www.capnordmartinique.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Identification du service chargé de l'analyse des candidatures :

Direction de la Commande Publique

- Nom, prénom et qualité du signataire du marché public :

M. Bruno Nestor AZEROT, Le Président de CAP Nord Martinique.

B - Objet de la consultation

La présente consultation n° **2024/037/FCS** est marché ordinaire de fournitures courantes et a pour objet :

« Acquisition d'un navire pour renforcer les compétences de la brigade de l'environnement de CAP Nord, en synergie avec la création de la ZMO NC (Zone de Mouillage Organisé du Nord Caraïbe) ».

C - Déroulement de la consultation

■ Publicité :

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Journal	Date envoi	Numéro de parution	Date de publication
B.O.A.M.P.	24/10/2024	24-122065	24/10/2024
Marchés-Sécurisés	26/11/2024	20241024W2_01	24/10/2024

■ Date et heures limites de réception des offres : le lundi 25 novembre 2024 à 12h00

■ Délai de validité des offres : 4 mois

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI

D - Déclaration sans suite

Le pouvoir adjudicateur déclare la procédure de passation du marché public :

sans suite pour cause d'infructuosité :

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs suivant : l'unique offre ne répond pas totalement au cahier des charges

et décide de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

- un appel d'offres ;
- un dialogue compétitif ;
- un marché négocié ;
- une procédure adaptée.**
- une procédure de gré à gré

E - Signature du pouvoir adjudicateur

Fait à Marigot, le 7 / AVR. 2025

Signature

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

